

## J-5 / CONFERENCE DES FAMILLES

# Conciliation vie familiale, vie professionnelle : les attentes des familles sont fortes et nécessitent des réponses concrètes

Mobilisée de longue date sur les questions de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, l'Unaf a lancé une large démarche d'enquête sur les besoins des parents à l'arrivée d'un enfant dont les résultats qui ont été versés aux travaux de la mission Damon Heydemann, seront publiés à l'occasion de la Conférence des Familles.

Entre avril et juin 2021, l'Unaf, appuyée par le réseau des Udaf et des associations familiales, a mené 3 études pour collecter l'avis et les témoignages de jeunes familles. Une [étude qualitative approfondie](#) auprès de 45 parents, une [étude quantitative](#) auprès de 2000 parents et la [synthèse de 13 débats](#) avec les parents organisés par des Udaf dans 12 régions de France et 1 DOM. **Les témoignages collectés confirment qu'il n'y a pas de parcours type mais que tous les parents ont besoin de "lever le pied" à la naissance de leur bébé. La plupart sont obligés de jongler avec des moyens souvent informels pour pouvoir s'occuper de leur enfant.**

### Ce que disent les parents

- **L'arrivée de l'enfant bouleverse toute la vie des parents : 84% des mères et la moitié des pères** déclarent que la naissance a eu une ou plusieurs conséquences sur leur vie professionnelle. Pour les mères : réduction des horaires de travail 33%, changement d'employeur 18%, de poste 16%, de métier 16%, de lieu de travail 14%, démission 7%, rupture conventionnelle 5%. (Source : enquête thématique)
- **Après la naissance, les parents ne se sentent plus suivis.** Une mère témoigne : « J'étais très angoissée, j'ai demandé à voir une sage-femme mais personne ne m'a rappelée, je suis allée à la PMI mais il n'y avait personne de compétent donc je me suis sentie très seule... Pendant la grossesse on est hyper bien entourée mais à partir de l'accouchement plus rien, on n'a plus de droit, personne ne nous suit. » (Source : extrait des débats)
- **La reprise du travail est trop rapide : 2/3 des mères utilisent une solution formelle ou informelle pour prolonger le congé maternité** : congés payés, congé parental, chômage, congés, congés sans solde...
- **Laisser son bébé, si petit, est culpabilisant : 86% des parents** considèrent qu'ils sont eux-mêmes le meilleur mode de garde pour leur nouveau-né de moins de 6 mois.
- **Trouver un mode d'accueil reste un parcours difficile : 60% des parents** ont rencontré des difficultés dans leur recherche de mode de garde. Un père témoigne « On m'a dit, c'est complet, vous auriez dû réfléchir à faire votre enfant au bon moment ». (Source : étude qualitative)
- **Le retour en entreprise n'est pas facilité.** Une mère témoigne : « L'employeur n'était pas conscient que j'avais un bébé, qu'il fallait aménager un minimum mon temps de travail pour que je puisse le voir. Ce n'était pas une vie, mentalement c'était très compliqué. » (Source : étude qualitative)
- **Faire garder son bébé a un coût** : Un père témoigne : « J'avais moins de 1000 euros, financièrement on ne pouvait pas faire garder notre fille, c'était trop juste. » (Source : étude qualitative)
- **Dans certains cas, les parents ont encore plus besoin de temps (gémellité, prématurité, handicap).** Une mère témoigne : « J'ai deux garçons (8 ans) qui sont nés prématurés. J'ai été obligée de prendre un congé parental : c'était soit les garçons soit le boulot. J'ai repris le travail, les garçons avaient 2 ans. » (Source : étude qualitative)

- **La disponibilité des pères est compliquée.** Une mère témoigne : « *Mon fils pleurait beaucoup et a fait ses nuits hyper tard, c'était compliqué. J'ai fait une dépression après l'accouchement, je me suis sentie complètement seule avec mon bébé, mon conjoint travaillait.* » (Source : étude qualitative)
- **Il y a un manque d'information sur les droits, notamment des pères.** Un père témoigne : « *Pour le 1<sup>er</sup> j'étais plus jeune donc j'osais moins. Il y a plein de droits qu'on ne connaît pas. On appréhende plus, on ne sait pas ce à quoi on a droit, on manque de confiance. J'aurais fait différemment si j'avais su. On n'est pas tellement informé sur les droits, les autres solutions de garde... J'ai découvert ça après !* » (Source : étude qualitative)
- **Les mères et les pères plébiscitent le congé parental, s'il était mieux indemnisé : plus de 90% des mères et 60% des pères** auraient modifié leurs parcours s'ils avaient pu bénéficier d'un congé parental mieux indemnisé. Les 5 bénéficiaires présumés d'un congé supplémentaire indemnisé ou d'un temps partiel sont : 1) Moins de stress, 2) Plus de bien-être pour l'enfant, 3) Meilleure situation économique de la famille 4) Moins de fatigue, meilleure santé 5) Meilleur retour au travail.

## Ce que demande l'Unaf pour répondre aux difficultés vécues par les jeunes parents

1. **Créer un congé parental, accessible à tous, mieux indemnisé (75% du revenu) jusqu'au 1 an de l'enfant.**
2. **Améliorer l'information des mères et des pères sur leur droits**, dès la grossesse.
3. **Développer les ressources disponibles pour les parents en difficultés** après l'accouchement<sup>1</sup> et **l'accompagnement à la parentalité** dès les premiers mois de l'enfant, notamment en PMI.
4. **Prévoir des solutions de reprise du travail en douceur.**
5. **Garantir une place d'accueil**, notamment à l'issue du congé parental.
6. **Quel que soit le mode de garde, réduire les restes à charge les plus élevés.**
7. **Permettre un congé parental indemnisé jusqu'aux 3 ans de l'enfant à temps partiel ou complet, notamment pour les parents dont les enfants requièrent une présence parentale renforcée** (prématurité, naissances multiples, pathologies, handicap, adoption).
8. **Instituer un droit de demande d'aménagement horaire, de temps partiel ou de travail à distance**, au moins jusqu'aux 8 ans de l'enfant, avec obligation de motiver le refus.

Si l'allongement du congé paternité est un premier pas, l'élection Présidentielle en mai 2022, l'application en juillet 2022 de la directive européenne *Work life balance* et la renégociation de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche famille, sont autant d'opportunités pour faire avancer la France en matière de conciliation. L'Unaf milite pour que des mesures soient mises en œuvre afin de permettre aux parents d'avoir le temps de s'occuper de leur enfant sans sacrifier leurs revenus, leurs emplois, ni leurs carrières.



[Une étude qualitative approfondie auprès de 45 parents](#)



[Une étude quantitative auprès de 2000 parents](#)



[Synthèse de 13 débats avec les parents organisés par des Udaf dans 12 régions de France et 1 DOM](#)

**Contact presse :** Laure MONDET [lmondet@unaf.fr](mailto:lmondet@unaf.fr) 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)  [twitter.com/unaf\\_fr](https://twitter.com/unaf_fr)

<sup>1</sup> Rendre accessible le programme d'accompagnement au retour à domicile (Prado) permet aux familles d'être accompagnées à la sortie de la maternité, notamment par des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF).